



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Les essentiels du CGAAER 2021



Le CGAAER

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) participe, sous l'autorité du ministre en charge de l'agriculture qui le préside, à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques du ministère.

Le CGAAER assiste le ministre dans la conception d'ensemble des politiques et stratégies et lui fournit les éléments de prospective et de réflexion nécessaires. Il réalise, à sa demande, des missions de conseil, d'expertise, de médiation et de coopération internationale. Il assiste également le ministre dans la gestion des crises.

Composé d'ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, d'inspecteurs généraux de l'agriculture et d'inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire, le CGAAER est structuré en sept sections :



Président
Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté
alimentaire



Vice-président
Alain MOULINIER

Présidents de section

1^{ère} section
Mission d'inspection
générale et d'audit
Jean-Louis BUËR



2^{ème} section
Économie, filières et
entreprises
Jean-Louis BARIJOL



3^{ème} section
Alimentation et santé
François GERSTER



4^{ème} section
Forêts, eaux et territoires
Emmanuelle
BOUR-POITRINAL



5^{ème} section
Recherche, formation et
métiers
Philippe SCHNÄBELE



6^{ème} section
Gestion publique et
réforme de l'État
Éric Tison



7^{ème} section
Prospective, société,
international
Jean-Luc ANGOT



Secrétaire générale

Édith VIDAL



Les faits marquants de l'année 2021

En 2021, l'activité du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a, comme les années précédentes, conjugué l'exécution du programme de travail prévisionnel avec les travaux et missions d'urgence résultant des événements d'actualité de l'année.

Au total, la poursuite du développement des missions d'audit, inscrites au programme de travail, ainsi que de celle des missions d'appui et d'accompagnement, intervenant en cours d'année, ont largement contribué à l'augmentation de son activité.

Les missions de conseil ont continué à rythmer les travaux : soutien à la compétitivité des exploitations agricoles, contribution à la préparation du programme nutrition santé environnement et à la prochaine politique commune des pêches, diminution des produits phytopharmaceutiques et recherche de solutions alternatives, prise en compte toujours accrue du bien-être animal, transition agroécologique, développement de la bioéconomie, adaptation permanente de l'appareil de formation agricole, accélération des politiques d'innovation, poursuite de la recherche d'une plus grande efficacité de l'administration et des politiques publiques sur fond de comparaisons internationales.

L'accompagnement du « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique » et des « Assises de la forêt et du bois » constituent deux chantiers emblématiques pour l'agriculture et la forêt qui ont mobilisé le CGAAER en 2021, et dont les conclusions ont été portées par plusieurs ministres début 2022.



En 2021, le CGAAER a reçu 232 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury. Ses membres ont assuré également des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration d'établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.

L'activité au titre de son programme de travail et les missions d'urgence confiées en cours d'année ont débouché sur la production de 159 rapports, dont des rapports de présidences de jury exercées pour le compte de l'enseignement technique et supérieur sous tutelle du ministère.

Régulièrement saisi de missions interministérielles, le CGAAER travaille en étroite collaboration avec les conseils généraux et inspections générales d'autres ministères.

L'activité du CGAAER fait l'objet d'une programmation annuelle validée par le ministre.

Elle est complétée par des missions d'urgence dictées par l'actualité : appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques, crises de marché, crises sanitaires, politique internationale...

Le CGAAER produit un rapport annuel d'activité et publie une lettre d'information mensuelle : La Lettre du CGAAER.

[Rapport annuel d'activité 2021](#)

Le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

Le 28 mai 2021, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, et Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la biodiversité, ont lancé le « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique », avec l'ambition de mobiliser les forces vives de l'agriculture et de l'environnement pour mettre la politique de souveraineté alimentaire en capacité de relever le défi climatique et notamment de répondre aux contraintes grandissantes qui pèsent sur les ressources en eau. Plus de 1 400 participants ont travaillé durant sept mois sur les trois grandes thématiques du « Varenne ». Le CGAAER a été mobilisé pour accompagner l'ensemble de ces travaux.

Premier objectif, **la protection de l'agriculture contre les aléas climatiques** a d'abord conduit à l'activation d'un protocole agricole de gestion décentralisée de la ressource en eau en cas de crise, puis a débouché sur la finalisation de la réforme de l'assurance-récolte, rapidement concrétisée par un projet de loi soumis à l'examen du Parlement avec l'objectif d'un plan de déploiement sur la période 2023-2030. Parallèlement, un « hackathon », mobilisant données agricoles et météorologiques, a permis de développer des prototypes d'anticipation des aléas et de gestion de l'eau en agriculture, illustrant ainsi l'importance de l'innovation dans l'adaptation au changement climatique.

La deuxième thématique du « Varenne » a ciblé **les filières agricoles et alimentaires**, avec l'objectif de renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale. Trois webinaires ont permis de camper le décor sur des sujets d'intérêt majeur (sélection génétique, efficacité de l'irrigation, résilience des agricultures). Engagés dans l'élaboration de plans d'adaptation des filières, les 35 interprofessions et les sept conseils spécialisés de FranceAgriMer ont co-signé en décembre, avec les ministres, l'APCA¹, l'INRAE² et l'ACTA³, une charte d'engagements pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Parallèlement, le réseau des Chambres d'agriculture a formalisé treize diagnostics régionaux, présentant des scénarios climatiques et impacts. Les feuilles de route seront finalisées en 2022 et les plans d'actions mis en œuvre avec le concours financier de l'État via France 2030, PIA4⁴ et CASDAR⁵. Les priorités identifiées par le « Varenne » sont complétées par l'appui à la recherche et la valorisation de ses avancées auprès des exploitations agricoles, via notamment une boîte à outils répertoriant plus de 90 leviers d'adaptation au changement climatique.

Le troisième chantier a traité des **besoins en eau et de l'accès aux ressources mobilisables** pour l'agriculture sur le long terme. Il a mis l'accent sur la nécessité d'inscrire l'équilibre besoins-ressources dans une approche dynamique, transversale, multi-usages, combinant gestion économe de l'eau et renforcement raisonné des ressources via une multiplicité de leviers : amélioration des sols, solutions fondées sur la nature, stockage de l'eau, réutilisation des eaux usées traitées, valorisation des eaux souterraines et recharge des nappes, etc. Une revue de ces différentes ressources et des perspectives de leur mobilisation à long terme (2050) a été complétée par un recensement, sous la gouverne des préfets coordonnateurs de bassin, des projets prioritaires d'aménagement dédiés à la gestion de l'eau à l'horizon 2030. Leur mise en œuvre nécessite d'articuler gouvernance politique des territoires et gouvernance de bassin.

La sécurisation de l'accès à l'eau par le stockage a nourri de nombreuses contributions qui ont débouché sur des chantiers de travail techniques, juridiques et réglementaires. Une boîte à outils à l'attention des acteurs des territoires ainsi que diverses mesures de consolidation ont été proposées pour faciliter la mise en œuvre des « projets de territoire pour la gestion de l'eau ».

« **Anticiper, Adapter et Protéger** », c'est ainsi que le Premier ministre a conclu le « Varenne » le 1^{er} février 2022, en annonçant les 25 actions du gouvernement qu'un délégué interministériel sera chargé de mettre en œuvre.



¹ APCA : Assemblée permanente des Chambres d'agriculture

² INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

³ ACTA : Association de coordination technique agricole

⁴ PIA4 : 4^{ème} Programme d'investissements d'avenir

⁵ CASDAR : Compte d'affectation spécial au développement agricole et rural

La mission d'accompagnement des PTGE

Issu d'une instruction gouvernementale du 7 mai 2019, le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) est une dynamique « multi-acteurs » conduite généralement à l'échelle d'un sous bassin versant, qui vise à concilier les différents usages de l'eau pour assurer un équilibre quantitatif durable entre ressource et besoins, la préoccupation de partage de la ressource n'excluant pas les objectifs d'amélioration de l'état qualitatif des eaux et des milieux.

Une mission de conseil, confiée en début d'année 2021 à une équipe de sept membres du CGAEER et du CGEDD, a été chargée d'accompagner quinze PTGE, répartis sur les bassins hydrographiques d'Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie. Elle a poursuivi trois grands objectifs : identifier les clés de réussite des démarches territoriales ainsi que les causes des difficultés rencontrées, soumettre aux acteurs locaux d'éventuels leviers d'action et plus généralement, sur la base d'un retour d'expérience, proposer toutes dispositions de nature à conforter le dispositif. Sur le terrain, la mission a relevé des situations très contrastées, d'autant plus difficiles que la tension sur la ressource est forte, notamment lorsque la focalisation sur le stockage de l'eau est un sujet de crispation, l'échec du dialogue pouvant alors conduire au contentieux.

La mission a noté l'importance des premières étapes d'un PTGE : responsabiliser une collectivité locale dans le portage de la démarche, installer une gouvernance de projet garante d'un équilibre entre les forces vives du territoire, définir les règles de concertation et de prise de décision, articuler les enjeux économiques du projet de territoire et les enjeux environnementaux de la planification de l'eau (SDAGE⁶, SAGE⁷), ajuster en tant que de besoin le périmètre hydrographique à celui du « bassin de vie », formaliser une feuille de route et des outils de suivi.

Transparence des données sur les usages de l'eau, études préalables sur l'état de la ressource et animation territoriale apparaissent nécessaires pour établir l'état des lieux de la ressource, partager le diagnostic territorial, projeter le territoire dans des scénarios socio-économiques d'évolution des différents usages, puis permettre le choix de l'un d'eux. Les plans d'actions doivent concrétiser l'engagement de toutes les familles d'utilisateurs de l'eau à déployer une panoplie de mesures, parmi lesquelles les économies d'eau, les solutions fondées sur la nature, l'optimisation des réseaux et des équipements, l'adaptation des assolements agricoles et des techniques d'irrigation, la mobilisation de ressources dites « non conventionnelles », le stockage de l'eau. Ils appellent une coordination politique et technique des financeurs publics. L'État est attendu dans un rôle de facilitateur de la démarche, parfois de médiateur voire d'arbitre.

La mission d'accompagnement a participé aux travaux du « Varenne », ses enseignements et recommandations vont permettre de préciser les directives gouvernementales sur la gestion territoriale de l'eau.



⁶ SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

⁷ SAGE : schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

Les Assises de la forêt et du bois

À la demande du Premier ministre, les Assises de la forêt et du bois ont été lancées le 19 octobre 2021 par Julien Denormandie, Bérangère Abba, Agnès Panier-Runacher et Emmanuelle Wargon, alors respectivement ministres chargés de l'agriculture, de la biodiversité, de l'industrie et du logement.

Durant quatre mois, plus de 400 acteurs et parties prenantes de la filière ont participé à quatre groupes de travail, présidés chacun par un membre du Parlement et une personnalité qualifiée, sur les thématiques suivantes :

- la contribution de la forêt et du bois à la neutralité carbone ;
- la résilience des forêts et la biodiversité ;
- la valorisation de la ressource nationale et la compétitivité de l'industrie ;
- le dialogue territorial.

Trois rapporteurs ont assisté les présidents, dont un membre du CGEDD⁸, le délégué du Comité stratégique de filière bois et un membre du CGAAER qui a pu apporter une vision transverse en étant co-rapporteur dans chacun des quatre groupes. Avec leur aide, les présidents ont rédigé un rapport de synthèse avec des propositions opérationnelles issues des échanges.

Ces Assises de la forêt et du bois ont été clôturées le 16 mars 2022, en présence des quatre ministres qui ont pris connaissance des conclusions des groupes de travail et annoncés des mesures fortes, structurées en quatre piliers, destinées à relever collectivement le défi de l'adaptation des forêts et de la filière bois au changement climatique.

Le premier pilier vise à **relever le défi de la connaissance** pour dresser un état détaillé de la forêt, suivre et anticiper ses évolutions, et accompagner les propriétaires forestiers dans leurs choix face au changement climatique. Des projets de recherche, de transfert des connaissances et la création d'un Observatoire de la forêt ont notamment été annoncés.

Le deuxième pilier s'attache à **poursuivre et pérenniser les financements** dédiés au renouvellement de forêts plus résilientes et riches de biodiversité. La mise en place d'un financement pérenne, de 100 à 150 M€ par an, dans le cadre de France 2030, puis prolongé à compter de 2024, a été annoncé. Il sera complété par le développement de la finance carbone, grâce notamment au Label bas-carbone dont l'attractivité et l'efficacité vont être renforcées, et sera accompagné de nouvelles exigences environnementales.

Le troisième pilier propose d'**investir massivement** pour assurer l'innovation et la compétitivité de la filière industrielle bois, afin de mieux utiliser la ressource forestière nationale et d'accroître notre souveraineté. Plus de 400 M€ d'aides vont être mobilisés à cet effet pour accompagner les investissements de nos industries.

Enfin le quatrième pilier cherche à **expérimenter des nouvelles formes de dialogue** national et territorial pour la conduite des politiques forestières et pérenniser la dynamique des Assises. La gouvernance nationale de la politique forestière va ainsi être élargie. Le dialogue entre les acteurs de la filière et les citoyens va s'appuyer sur les élus locaux et des territoires pilotes vont être accompagnés pour tester de nouvelles formes d'échange et de concertation autour des enjeux de la politique forestière.



⁸ CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable
Les essentiels du CGAAER 2021

Le développement de la contractualisation dans la filière forêt-bois - Des partenariats pour l'économie bas carbone

Parallèlement aux Assises de la forêt et du bois, le CGAAER s'est vu confier une mission d'identification des leviers de développement de la contractualisation dans la filière forêt-bois.

La filière connaît en effet des difficultés d'approvisionnement depuis la fin des confinements liés à la Covid. Ces difficultés, loin d'être conjoncturelles, préfigurent celles qui s'imposeront dans l'avenir dans un contexte de montée de la demande de bois liée au développement de l'économie bas carbone, et alors que des risques croissants liés au réchauffement climatique pèsent sur la production de bois.

Les entreprises de la filière, y compris les sylviculteurs, doivent développer des partenariats pour s'adapter aux nouvelles conditions de marché. Le contrat d'approvisionnement pluriannuel est une des formes que peuvent prendre ces partenariats. Il matérialise les accords entre entreprises et donne de la visibilité sur leurs approvisionnements et débouchés, et sa rédaction permet de réfléchir aux objectifs, conditions de mise en œuvre et limites des projets communs.

Le regroupement de l'offre de bois est un préalable important, en forêt privée, où la mise en place d'organisations de producteurs non commerciales peut venir compléter les coopératives, et en forêt communale où une adaptation des conditions d'intervention de l'ONF⁹ dans la mise en marché permettrait d'amplifier l'adhésion des communes au principe des contrats.

L'établissement de contrats de moyen terme nécessite un cahier des charges technique (définition et contrôle de la qualité de la marchandise), des modalités de révision des prix et des clauses d'évolution. La connaissance partagée du marché du bois en France est insuffisante et des efforts de l'interprofession pour construire des indices de prix sont urgents. Néanmoins, la disponibilité de ces outils n'est pas un préalable à l'élaboration de contrats pour construire rapidement des synergies opérationnelles.

Des accords entre différents maillons de la filière sur des projets communs sont pertinents, mais doivent éviter les ententes verticales.

Les pouvoirs publics peuvent aider les acteurs économiques dans cette structuration de la filière par un appui à la construction des outils de connaissance du marché et un accompagnement à la construction des contrats, en bonifiant les aides des entreprises qui entrent dans la logique de partenariat et en mobilisant l'ONF pour qu'il devienne un acteur de référence de la contractualisation dans un cadre sécurisé.



⁹ ONF : Office national des forêts
Les essentiels du CGAAER 2021

Les activités des sections

Le CGAAER est composée de sept sections spécialisées par domaine de compétences et dans lesquelles se répartissent les membres du CGAAER :

1° La Mission d'inspection générale et d'audit (MIGA)

La MIGA pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret modifié du 28 juin 2011. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un Comité ministériel d'audit interne (CMAI). Au sein du MAA, les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI. Présidé par le ministre ou le directeur de cabinet, il s'est réuni deux fois en 2021 en janvier et juillet.

2° La section Économie, filières et entreprises

La section « économie, filières et entreprises » est compétente en matière d'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacoles et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Cette compétence couvre un large champ géographique, du niveau européen au niveau local, passant par tous les niveaux intermédiaires. C'est au croisement des approches économiques sectorielles et géographiques que s'expriment la richesse des analyses de la section et la valeur ajoutée des recommandations de ses rapports, visant à faire évoluer les politiques publiques concernées.

Sept groupes de travail permanents sont au cœur de la vie de la section et support de ses missions, spécialisés dans les domaines suivants : bioéconomie (conduit avec la section 4), exploitations agricoles et foncier, filières, industries agroalimentaires, Outre-mer, politique agricole commune, politique halieutique et aquacole.

Dans le prolongement des missions réalisées en 2020 en accompagnement du volet agricole du plan France Relance, des membres de la section sont restés mobilisés pour contribuer à l'élaboration du 4e volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et du plan France 2030. Deux coordinateurs ont été désignés, l'un pour la stratégie d'accélération « Alimentation durable favorable à la santé » et l'autre pour la stratégie d'accélération « Système agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique ».

3° La section Alimentation et santé

La section « alimentation et santé » est compétente sur l'ensemble des sujets relatifs à l'alimentation dans toutes ses dimensions tant sanitaires que nutritionnelles, environnementales, sociétales, sociales ou territoriales. Elle a vocation à en traiter les points de vue techniques, scientifiques, administratifs et réglementaires. Elle est également compétente sur tous les sujets relatifs à la santé des végétaux comme des animaux en intégrant les thèmes de phytopharmacie, de pharmacie vétérinaire et d'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire.

Les missions de la section sont au cœur du concept « une seule santé ».

Ses travaux s'articulent autour de trois types d'actions :

- la production de rapports de missions de conseil et d'expertise,
- des fonctions de représentation ou de pilotage d'actions en appui au cabinet du ministre ou aux directions d'administration centrale,
- des actions internes de réflexions collectives : groupes de travail, réunions de sections, assemblées générales.

4° La section Forêts, eaux et territoires

La section « forêts, eaux et territoires » place ses réflexions dans une vision transversale et systémique, participant ainsi à une vision du développement durable du territoire.

Elle aborde diverses thématiques concernant la gestion de l'eau de façon qualitative et quantitative, les sols, les milieux forestiers et la transformation du bois, les milieux naturels et la biodiversité, l'agriculture durable et l'économie circulaire, les services environnementaux, l'aménagement et le développement des territoires ruraux ainsi que les risques naturels qui les menacent.

Sur tous ces thèmes, la section travaille en lien étroit avec le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) relevant du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires (MCT).

5° La section Recherche, formation et métiers

La section « recherche, formation et métiers » est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et du système éducatif.

Ses travaux s'articulent autour de trois types d'interventions :

- la production de rapports de missions de conseil, au profit du cabinet du ministre ou des directions d'administration centrale ;
- la présidence de nombreux jurys de recrutements de fonctionnaires ou d'examens professionnels, ainsi que l'accompagnement d'agents disposant d'une expertise dans les domaines de compétence technique du ministère ;
- la présidence de jurys d'enseignement supérieurs, notamment de diplômés de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA).

6° La section Gestion publique et réforme de l'État

La section « gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification.

Sont également associés à ses réflexions, le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française, la Haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité, la Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion.

Les travaux transversaux d'analyse et de capitalisation menés par la sixième section constituent un appui aux membres du CGAAER pour la réalisation des missions qui leur sont confiées.

7° La section Prospective, société, international

La section « prospective, société, international » est compétente pour les questions relatives à la prospective, aux études et à l'évaluation, aux enjeux climatiques, aux enjeux des sciences et techniques pour la société ainsi que pour les questions internationales.

Les travaux de la section s'articulent autour de quatre types d'actions :

- la production de rapports de missions dans les domaines de compétence de la section ;
- des missions d'expertise et de coopération internationale ;
- des fonctions de pilotage d'action, d'animation de la concertation et de représentation ;
- des actions internes de réflexion collective : groupes de travail (numérique, sécurité alimentaire et coopération internationale).

Les activités internes

Le processus d'amélioration continue du CGAAER

Créé en 2006 à l'occasion de la fusion des trois structures d'inspection et de contrôle généraux d'origine (Conseil général du GREF, Conseil général vétérinaire, Inspection générale de l'agriculture), le CGAAER a régulièrement évolué en adaptant les statuts, le positionnement et le fonctionnement du Conseil aux nécessités de ses missions, en l'inscrivant dans une démarche de professionnalisation rendue nécessaire par les évolutions rapides que traverse son environnement professionnel.

En particulier, le fonctionnement collégial du Conseil aura été renforcé et le processus commun des missions, véritable guide à la conduite des missions au bénéfice de la qualité des productions et de leur valorisation, aura été renouvelé.

Concrétisant les attentes exprimées lors de l'étude d'image entreprise en 2019, le CGAAER a poursuivi son évolution. À la demande du ministre et de son cabinet, il s'est notamment engagé sur des missions d'appui nécessitant une mobilisation immédiate de ses compétences. En application du plan d'actions dessiné suite à cette étude d'image, le cadre d'exercice de ces missions d'appui a fait l'objet d'une formalisation en 2021, intégrée au processus commun des missions.

Dans le cadre des réflexions menées à la suite de la crise de la Covid, le CGAAER a élaboré un guide méthodologique pour être plus efficace lors des missions de conseil comportant un retour d'expérience (RETEX) après une crise. Le RETEX se caractérise par le fait qu'il s'inscrit dans un cadre non disciplinaire ni pénal, et avec un objectif d'amélioration continue. Ce document a été intégré, début 2021, au processus commun des missions.

Le processus commun des missions s'affirme comme un outil essentiel dans la construction des conditions et méthodes de travail permettant de garantir l'indépendance et l'impartialité des travaux des membres du Conseil.

Le programme de formation interne des membres du CGAAER

La formation des membres du CGAAER doit permettre l'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou du conseil. Cette professionnalisation est garante de la qualité des travaux conduits par le CGAAER. Elle facilite également l'intégration des nouveaux membres dans la communauté de travail.

Conséquence du confinement intervenu au premier semestre 2020, le report d'une partie du programme de formation 2020 a été rapidement organisé, avec un développement des formations en visioconférence. Cette tendance s'est prolongée en 2021 du fait des restrictions sanitaires, avec un retour à des formations sur site lors des périodes d'allègement. Au total, 60,87 % des personnels du CGAAER ont pu suivre une formation en 2021, chiffre en nette progression par rapport à 2020.

La communication du CGAAER



Les objectifs de communication du CGAAER résultent du projet stratégique du CGAAER. Ils reposent sur une valorisation systématique du travail du CGAAER : amélioration de la publication des rapports, exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

Des délégués à la communication, nommés dans chaque section, participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président. Ils collaborent à la production de

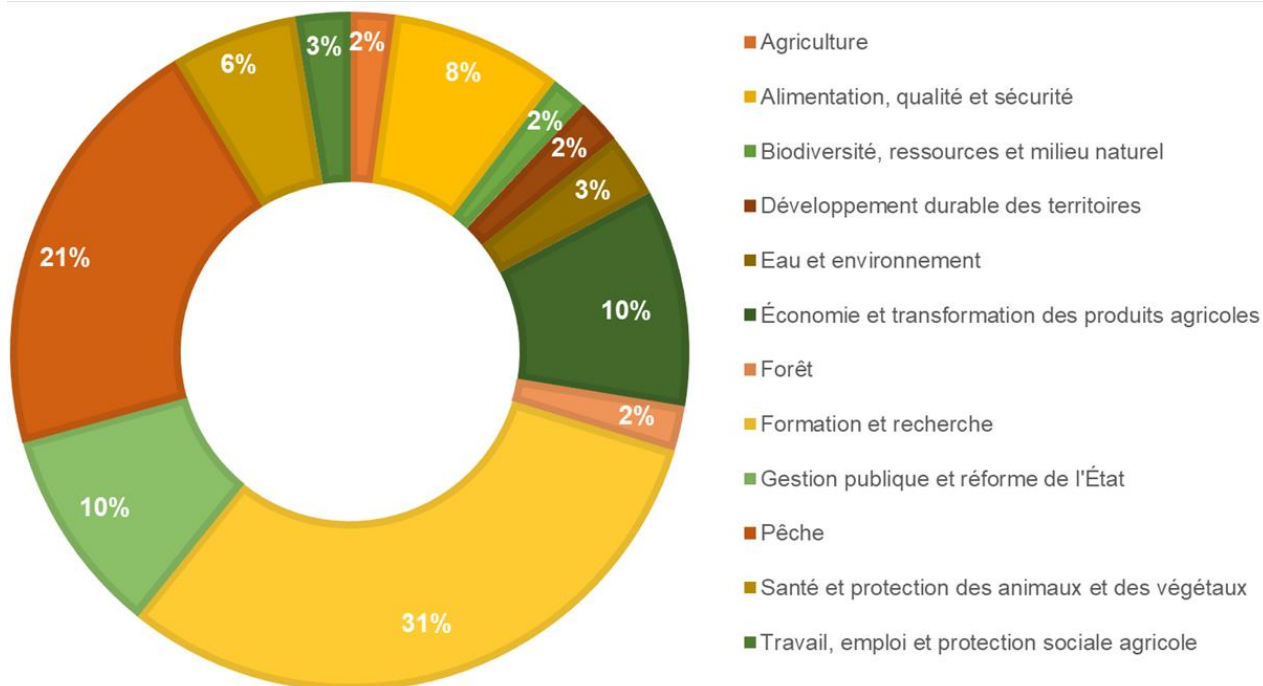
la lettre électronique mensuelle du CGAAER qui est diffusée à plus de 49 000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication du CGAAER

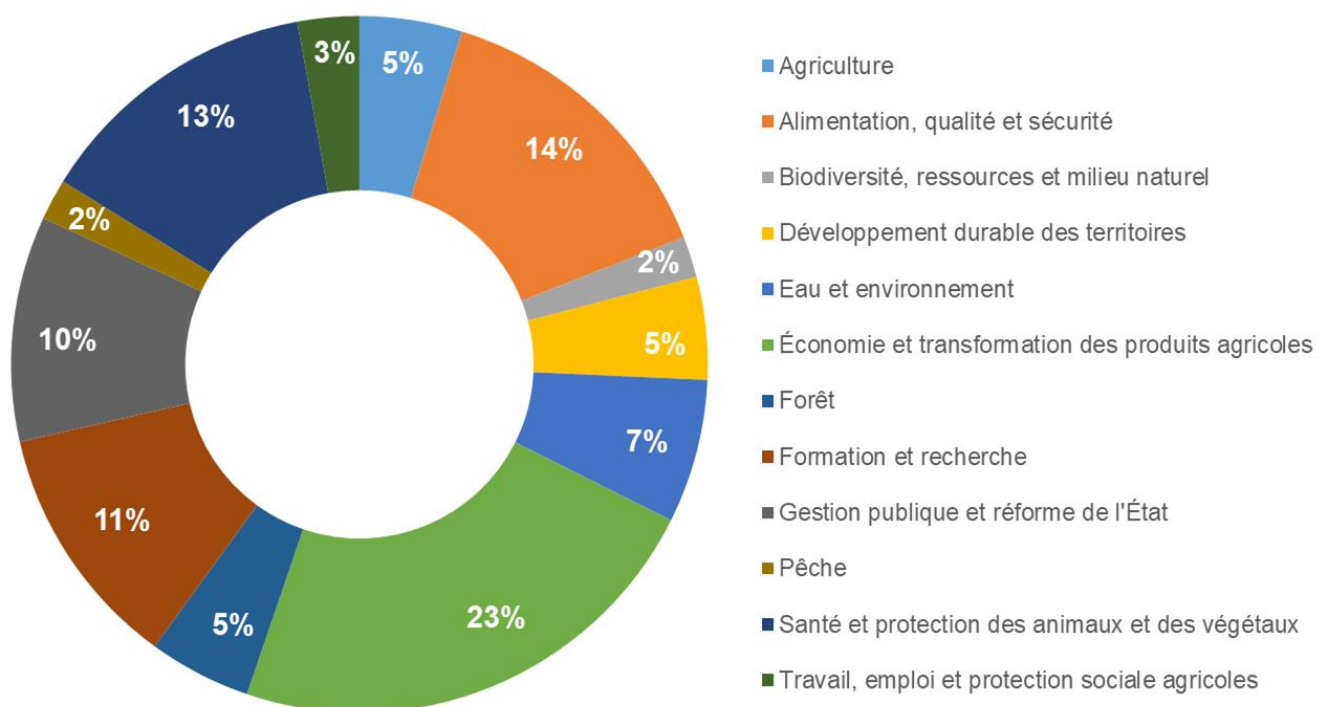
Abonnement à La lettre du CGAAER : abonnement.lettre.du.cgaaer@agriculture.gouv.fr

Les missions reçues en 2021

Missions nouvelles reçues



Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective (hors jury)



Sélection de rapports publiés en 2021

Par thématique	Numéro
Agriculture - Économie et transformation des produits agricoles	
Politique RSE des entreprises et Transition agroécologique	21035
Mission de conseil concernant le projet d'extension de l'élevage bovin SCEA Pérault à Houlbec-Cocherel et à Douains	21033
Valorisation de la venaison	21032
Retour d'expérience sur l'application du régime des calamités agricoles aux sécheresses sur prairies de 2019 et 2020	21030
Évaluation de l'impact du dispositif national d'accompagnement des coopératives d'utilisation du matériel agricole (DiNA-CUMA)	20094
Mission d'étude et d'évaluation des perspectives d'évolution de la filière sucrière	20091
Évaluation de l'ensemble des politiques de soutien en faveur de l'agriculture des régions ultrapériphériques et proposition de scénarii objectifs de transformation agricole de ces territoires permettant d'atteindre une autonomie alimentaire	20088
Contractualisation de l'engraissement de viande bovine	20080
Production et commercialisation des « produits locaux »	20074
Mission sur la charge de mécanisation des exploitations agricoles	20064
Renforcement de la qualité des « plans d'entreprise », support des demandes de dotation aux jeunes agriculteurs	20016
Parangonnage sur la lutte contre les pertes agricoles et le gaspillage alimentaire	19078
Alimentation, qualité et sécurité - Santé et protection des animaux et des végétaux	
Évaluation de l'expérimentation d'un menu végétarien hebdomadaire en restauration collective scolaire (article 24 de la loi EGalim)	20068
Les flux logistiques agroalimentaires : l'avenir des modes massifiés	20067
Place de la vaccination dans la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène	21046
Évolution de la crise « peste porcine africaine (PPA) » en Chine et en Asie du Sud-Est et conséquences politiques, économiques, commerciales et sociales au niveau mondial	20073
État des élevages à proximité du parc éolien des Quatre Seigneurs en Loire-Atlantique	20062
Valoriser le dispositif de gestion des usages orphelins	17080
Parangonnage sur la lutte contre les pertes agricoles et le gaspillage alimentaire	19078
Développement durable des territoires - Forêt	
Développement de la contractualisation dans la filière forêt-bois	21081
Leviers d'adaptation de l'élevage des ruminants et des systèmes fourragers au changement climatique : état des lieux et propositions	21042
Impact des scolytes sur le budget des communes forestières dans l'Est de la France et adaptation de la gestion des forêts communales au changement climatique	21023
Audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques dans la région Réunion	20043-03
Les aménités rurales et leur prise en compte dans l'action publique	20039
Évaluation et mise en cohérence des compensations environnementale, forestière et collective agricole	20013
Eau et environnement - Biodiversité, ressources et milieu naturel	
L'eau et le développement agricole et rural en Méditerranée - Nord et Sud et en Afrique de l'Ouest : sur la route de Dakar et de l'agenda 2030 (ODD) - actes du 7 ^{ème} séminaire international SESAME	Sésame 7
Mission d'écoute des acteurs impliqués dans le devenir de la tourbière de Baupte dans le département de la Manche	20086
Évaluation de la mise en œuvre de plusieurs mesures des programmes d'actions nationaux et régionaux pour la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole dans les zones vulnérables	20034
Conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage pour le bassin Adour-Garonne	19109
Mission d'appui à l'émergence et à la mise en œuvre du projet territoriale « Hauts de Provence rhodanienne »	19106
Formation et recherche - Travail, emploi et protection sociale agricoles	
État des lieux des actions en faveur de l'entrepreneuriat dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole publics et privés sous contrat	20079
Évaluation de la politique de recrutement et de gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) docteurs	20046
Nouvelles formes de travail dans l'agriculture	20090
Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 de la Mutualité sociale agricole dans la perspective de son renouvellement	20072
Gestion publique et réforme de l'État	
Ingénieurs au service de la Nation - Regards sur les IPEF	21047
Audit de l'appel à projet 2016 « Développement d'un test de résistance à l'orobanche pour l'évaluation des variétés de chanvre » Conformité de l'utilisation des crédits du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR)	21014-08
Audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR par la station expérimentale de Creysse dans le cadre de l'appel à projets 2017 « Conduite culturelle du noyer »	21014-07
Audit 2019 de l'ONVAR Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France Conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR	21014-04
Contrat d'objectifs et de performance du CNPF (Centre national de la propriété forestière) Évaluation du COP 2017-2021 - Propositions pour le COP 2022-2026	20099